

MAIRIE DE FRESSINES

PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 MARS 2014

Le vendredi 28 mars 2014 à 20h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. NIVAU Christian, Maire, suite à sa convocation en date du 24 mars 2014.

Présents : Mmes BALOTHE, CHAUVEAU, HERAULT, LEDOUX, MOREAU, PIOT, PORTEAU,
MM. BROSSEAU, DUPEU, FOCHE , NIVAU, PETIT, RIPOLLI, ROUSSEAU, TEXIER.

Excusés : néant

Secrétaire : Mme LEDOUX Nadine.

En présence de Mmes BROCHARD, LEGEREAU, MM. CHAIGNEAU, FOURNIER, JOLLY, anciens membres du Conseil municipal.

Monsieur le Maire demande aux élus présents à la dernière réunion du conseil s'ils ont des observations sur le procès verbal.

Il n'y a aucune observation, Monsieur le maire leur demande de signer le registre.

1 – INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après lecture des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Nivau Christian, maire a fait l'appel des conseillers et les a installés dans leurs fonctions.

Etaient présents : Mmes BALOTHE, CHAUVEAU, HERAULT, LEDOUX, MOREAU, PIOT, PORTEAU, MM. BROSSEAU, DUPEU, FOCHE, PETIT, RIPOLLI, ROUSSEAU, TEXIER.

2 – ELECTION DU MAIRE

M. Texier Alain, le plus âgé des membres du conseil, a ensuite pris la présidence.

Il a constaté que la condition du quorum était remplie.

En fonction des articles L.2122-4 et L.2122-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Deux assesseurs ont été désignés : Mme Moreau Patricia et M. Dupeu Laurent.

M. Texier a demandé si un candidat se proposait à la fonction de maire. M. Nivau Christian a proposé sa candidature.

Il a ensuite fait procéder au premier tour de scrutin pour l'élection à bulletins secrets et à la majorité absolue.

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

M. Nivau Christian élu maire, a remercié les conseillers municipaux.

3 – DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Monsieur le maire rappelle qu'en fonction du nombre des conseillers, le nombre des adjoints pour la commune ne peut être supérieur à quatre. Il propose donc, en fonction des tâches à accomplir, de nommer quatre adjoints.

Les élus émettent, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition.

4 – ELECTION DES ADJOINTS

Une seule liste de quatre adjoints a été déposée, la liste de M. Patrice Fouché.

(1 Patrice Fouché, 2 Patricia Moreau, 3 Nadine Ledoux, 4 Alain Texier)

Il a été procédé au premier tour de scrutin à bulletins secrets.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins nuls : 0

Liste de M. Fouché : 15 voix

Les adjoints de la liste de M. Fouché ont été immédiatement installés. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

5 – DELEGATION DES ELUS

Monsieur Fouché Patrice, 1er adjoint, a la responsabilité des affaires liées à l'information, l'animation et les relations avec les associations.

Madame Moreau Patricia, 2ème adjoint, a la responsabilité des affaires scolaires et périscolaires.

Madame Ledoux Nadine, 3ème adjoint, a la responsabilité des affaires sociales, affaires électorales et du cimetière.

Monsieur Texier Alain, 4ème adjoint, a la responsabilité des affaires liées à la voirie et aux bâtiments communaux.

Les conseillers municipaux acceptent unanimement les domaines de compétences énumérés pour chacun des adjoints.

6 – INDEMNITES DES ELUS

Monsieur Fouché Patrice, 1er adjoint explique à l'assemblée les conditions d'obtention des indemnités des élus et présente les particularités des indemnités du maire. Un tableau récapitulatif est distribué à chaque élu. L'indemnité du maire était précédemment fixée à 28 % de l'indice 1015, dont la valeur au 1er janvier 2014 est de 3 801,47 €. Considérant la hausse de la population communale, des charges budgétaires, et des dossiers complexes à traiter, et du plafond fixé à 43 % de l'indice 1015, Monsieur Fouché propose de fixer l'indemnité du maire à 31,5 % de l'indice 1015 à compter du 29 mars 2014, représentant 1 197,46 € brut soit 1071,25 € net.

Après vote, les conseillers acceptent avec 14 voix pour et 1 abstention le taux de 31,5 % de l'indice 1015 pour l'indemnité du maire.

Monsieur le maire présente à son tour la proposition pour les indemnités des adjoints. Elles étaient auparavant fixées à 13 % de l'indice 1015, le plafond est de 16,5 % de cet indice et Monsieur le maire propose un taux de 15,75 % pour les quatre adjoints, à compter du 29 mars 2014, représentant 598,73 € brut, soit 535,63 € net.

Après vote, les conseillers acceptent avec 11 voix pour et 4 abstentions le taux de 15,75 % de l'indice 1015 pour l'indemnité des adjoints.

Monsieur le maire précise que les conseillers municipaux peuvent être indemnisés dès lors qu'ils ont des délégations particulières. Il propose que le principe de remboursement des frais kilométriques soit maintenu, sur demande du conseiller et présentation des justificatifs.

7 – COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres des commissions communales et ce pour la durée du mandat, le conseil municipal procède à la nomination des membres des commissions suivantes :

Information :

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, désigne comme membres de la commission information les personnes suivantes :

Fouché Patrice, Nivau Christian, Balothé Paulette, Dupeu Laurent, Ledoux Nadine, Piot Marylène, Porteau Nadia.

Ecole :

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, désigne comme membres de la commission école les personnes suivantes :

Moreau Patricia, Nivau Christian, Brosseau Christophe, Chauveau Magali, Hérault Laurence, Texier Alain.

Voirie/bâtiments :

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, désigne comme membres de la commission voirie/bâtiments les personnes suivantes :

Texier Alain, Nivau Christian, Dupeu Laurent, Fouché Patrice, Moreau Patricia, Petit Yannick, Ripolli Jean-Pierre, Rousseaux Patrick.

CCAS

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R123-7 du code de l'action et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 et inférieur à 8 et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre par le maire, le maire en étant président de fait.

Après délibération, les conseillers décident de fixer à 12 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, désigne comme membres du CCAS les personnes suivantes :

Ledoux Nadine, Balothé Paulette, Chauveau Magali, Hérault Laurence, Piot Marylène, Porteau Nadia.

Les membres extérieurs restent à recruter, trois personnes sont candidates, Mme Suire Annick, M. Chaigneau Michel, M. Gaillard Pascal.

Lors de la prochaine réunion du CCAS, le vice président sera désigné au sein de la commission.

Sécurité

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, désigne comme membres de la commission sécurité les personnes suivantes :

Rousseaux Patrick (responsable), Nivau Christian, Balothé Paulette, Dupeu Laurent, Ledoux Nadine, Petit Yannick, Texier Alain, auxquelles sont associés un employé municipal, et la directrice de l'école.

Commission appel d'offres (CAO)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, désigne comme membres de la commission appel d'offres les personnes suivantes :

Président : Nivau Christian

Titulaires : Dupeu Laurent, Porteau Nadia, Texier Alain.

Suppléants : Chauveau Magali, Hérault Laurence, Ripolli Jean-Pierre.

Bibliothèque

Ont été désignées, élue référente bibliothèque Piot Marylène, élue bénévole Porteau Nadia.

Défense

A été désigné élu référent défense, Petit Yannick.

Surveillance éclairage public

Ont été désignés surveillants pour l'éclairage public, Petit Yannick, Ripolli Jean-Pierre.

Surveillance points d'apport volontaire

Ont été désignés surveillants pour les points d'apport volontaire, Petit Yannick, Ripolli Jean-Pierre.

8 – NOMINATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR LES REPRESENTATIONS EXTERIEURES

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les délégués pour représenter la commune auprès des instances extérieures et ce pour la durée du mandat, le conseil municipal procède à l'élection à scrutin secret des délégués des instances extérieures suivantes :

SIVOM Jean Migault :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15 Bulletins nuls: 0 Suffrages exprimés : 15
Ont été proclamés délégués au SIVOM Jean Migault avec le nombre de voix suivant :
Titulaires : Nivau Christian 15 voix, Piot Marylène 15 voix, Balothe Paulette 15 voix.
Suppléant : Ledoux Nadine 15 voix.

SIEDS

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15 Bulletins nuls: 0 Suffrages exprimés : 15
Ont été proclamés délégués au SIEDS avec le nombre de voix suivant :
Titulaire : Ripolli Jean-Pierre 15 voix.
Suppléant : Petit Yannick 15 voix.

SITS :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15 Bulletins nuls: 0 Suffrages exprimés : 15
Ont été proclamés délégués au syndicat de transport scolaire du Saint Maixentais (SITS) avec le nombre de voix suivant :

Titulaires : Moreau Patricia 15 voix, Porteau Nadia 15 voix.
Suppléants : Brosseau Christophe 15 voix, Chauveau Magali 15 voix.

Syndicat des eaux de la vallée du Lambon

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15 Bulletins nuls: 0 Suffrages exprimés : 15
Ont été proclamés délégués au syndicat des eaux de la vallée du Lambon avec le nombre de voix suivant :

Titulaires : Rousseaux Patrick 15 voix, Dupeu Laurent 15 voix.
Suppléant : Ledoux Nadine 15 voix.

Syndicat d'assainissement du mellois (SAM)

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15 Bulletins nuls: 0 Suffrages exprimés : 15
Ont été proclamés délégués au syndicat d'assainissement du mellois avec le nombre de voix suivant :

Titulaires : Nivau Christian 15 voix, Rousseaux Patrick 15 voix.
Suppléants : Fouché Patrice 15 voix, Petit Yannick 15 voix.

Centre de loisirs Belle et Lambon

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15 Bulletins nuls: 0 Suffrages exprimés : 15
Ont été proclamés délégués au centre de loisirs Belle et Lambon avec le nombre de voix suivant :

Titulaire : Porteau Nadia 15 voix.
Suppléant : Chauveau Magali 15 voix.

10 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire propose de fixer les dates des prochaines réunions du conseil municipal jusqu'à la période estivale :

Mardi 29 avril - mardi 20 mai - mardi 10 juin et mardi 1er juillet.

- Madame Piot demande s'il est prévu une réunion de présentation de la nouvelle équipe municipale aux employés communaux. Monsieur le maire propose de l'organiser en mai.

- Monsieur Fouché Patrice précise que la prochaine réunion de la commission information est prévue le lundi 7 avril et la distribution du prochain fressines infos se fera les 12 et 13 avril.

La séance est levée à 22h30